Région

Provence-Alpes-Côte d'Azur

N° 2013-68

_____

CONSEIL RÉGIONAL
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MANDATURE 2010-2014

VŒU DU CONSEIL REGIONAL

«IL FAUT PRESERVER LA LIGNE INTERNATIONALE NICE – CUNEO»

Adopté en Assemblée plénière le 12 avril 2013

La Ligne Cuneo – Vintimille, qui dessert la partie française de la vallée de la Roya entre Tende et Breil est aujourd'hui gravement menacée. La Région Piémont envisage, pour raison financière, la réduction de son offre ferroviaire régionale, entrainant la suppression de la desserte Cuneo – Vintimille, déjà sensiblement réduite depuis le 1er janvier 2013.

La région Provence – Alpes – Côte d'Azur a déjà subi les conséquences de la réduction du service italien avec la suppression des arrêts de La Brigue et St-Dalmas-de-Tende. Aujourd'hui, c'est l''ensemble de la desserte qui est menacée.

En solidarité avec la région Ligurie, elle aussi touchée, la région Provence – Alpes – Côte d'Azur a fortement interpellé les Etats français et italiens sur l'avenir de la ligne. Cette ligne internationale, régie par la convention franco – italienne de 1970, relève en effet des Etats qui doivent, depuis des années, actualiser une convention largement caduque du fait des évolutions du système ferroviaire.

L'inadaptation de cette convention, ainsi que les relations difficiles des opérateurs ferroviaires entrainent aussi une absence d'entretien et d'investissement sur cette ligne, rendant de plus en plus précaire son exploitation.

Face à cette situation le Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, réuni en Assemblée Plénière du 12 Avril 2013 :

- Réaffirme sa volonté de maintenir et de développer une ligne qui a une triple vocation : liaison internationale entre Nice – Cuneo et Turin, service public essentiel à l'égalité de nos territoires et ligne patrimoniale d'intérêt culturel et touristique (Train des Merveilles)

- Sollicite une rencontre, en urgence, avec la région Piémont pour obtenir des assurances sur le maintien sur l'année 2013 et au-delà du service Cuneo – Vintimille tel qu'il est aujourd'hui

- Prend l'initiative d'une demande forte à l'Etat français pour réunir, dès 2013, la commission mixte franco-italienne chargée d'actualiser la convention de 1970, condition indispensable à la pérennisation de la ligne.

- Demande aux régions italiennes concernées, le Piémont et la Ligurie, d'interpeller, de même, l'Etat italien pour réunir la commission mixte franco – italienne.